

TRAVAUX ORIGINAUX

ÉTUDE MÉDICO-LÉGALE ()

PAR

LE DOCTEUR GEORGES VILLENEUVE

Professeur adjoint de médecine légale et des maladies mentales à l'Université Laval, surintendant médical de l'asile d'aliénés St-Jean de Dieu, médecin de l'asile St-Benoit-Joseph, membre de la Société de Médecine Légale de New-York et de l'Association médico-psychologique américaine.

LES ALIÉNÉS DEVANT LA LOI

DEUXIÈME PARTIE

INTERNEMENT DES ALIÉNÉS

(Statuts refondus de la Province de Québec.)

CHAPITRE PREMIER.—PLACEMENTS VOLONTAIRES.

Article I.

Aperçu général.—Aspect médical, social et légal de la question.

L'internement des aliénés a été traité à fond au congrès des médecins aliénistes et neurologistes des pays de langue française, tenu à Nancy, au mois d'août 1897.

Le rapporteur, M. le Dr P. Garnier, l'éminent médecin en chef de l'infirmerie spéciale de la préfecture de police, à Paris, a étudié

(1) Pour la première partie de ce travail, voyez le volume XXV, pages 131 et 193, et le volume XXVI, page 5.